



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
22 juillet 2013
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2013

16-18 septembre 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport sur les travaux de la session annuelle de 2013 (25-27 juin 2013)

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2013 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 25 au 27 juin 2013.
2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la session annuelle ([UNW/2013/L.3](#)), tels que présentés par son secrétaire et a approuvé le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire et de sa reprise, tenues les 23 et 24 janvier et le 8 février 2013 ([UNW/2013/2](#)). Le Conseil a également approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et plan de travail de la deuxième session ordinaire de 2013, qui se tiendra du 16 au 18 septembre.
3. Le Conseil d'administration a adopté deux décisions (2013/3 et 2013/4) qui figurent en annexe I au présent rapport. À la suite de l'adoption de ces décisions, une délégation a signalé pour le déplorer que le plan stratégique révisé 2014-2017 ne tenait pas compte de la proposition visant à faire une place plus large à la maîtrise et à l'initiative nationale et a exprimé l'espoir que cet élément serait présent dans les décisions adoptées à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en septembre.

II. Déclarations liminaires

4. Dans ses observations liminaires, le Président du Conseil d'administration, Normans Penke (Lettonie), a déclaré avoir constaté durant son mandat que les États membres d'ONU-Femmes étaient déterminés à faire en sorte que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes restent un domaine d'intervention à part entière dans le système des Nations Unies. Cette volonté était manifeste dans les récents jalons de l'action intergouvernementale qu'étaient le document final de la



cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme sur l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet. Il fallait poursuivre sur cette lancée pour traduire les accords intergouvernementaux en initiatives concrètes au niveau des Nations Unies, des régions et des pays.

5. Le Président a mentionné que, lors de la visite conjointe des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (PNUD/FNUAP/UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM) sur le terrain, à Bangkok et au Myanmar en mars 2013, il avait pu s'informer des difficultés opérationnelles rencontrées sur place par ONU-Femmes et les autres organismes d'exécution dans leur tâche d'examen quadriennal complet. Pour conclure, il a engagé les États Membres à concrétiser leurs engagements politiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en les accompagnant des appuis financiers correspondants.

Plan stratégique

6. Dans ses observations liminaires, la Directrice exécutive par intérim d'ONU-Femmes, Lakshmi Puri, a fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique de 2011-2013 ([UNW/2013/3](#)).

7. Après avoir cité plusieurs exemples de réussites de l'Entité dans tous ses domaines prioritaires durant l'année écoulée, la Directrice par intérim a expliqué qu'il avait été décidé de faire fond sur ces acquis dans le projet de plan stratégique révisé pour 2014-2017. ONU-Femmes procédait à la mise à jour du plan sur la base d'un certain nombre de principes : renforcer les capacités, répondre à la demande, promouvoir l'ouverture sans exclusive, notamment en direction des hommes et des garçons, s'adresser en priorité aux populations les plus pauvres et les plus marginalisées et promouvoir le développement durable dans le cadre de son mandat universel. Le plan stratégique révisé permettait à ONU-Femmes de tirer parti des nouveaux résultats obtenus au niveau mondial et de sa présence renforcée sur le terrain.

8. La Directrice par intérim a insisté sur l'importance capitale du thème de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme et de ses conclusions concertées, qu'elle a qualifiées de progressistes et visionnaires (voir [E/2013/27-E/CN.6/2013/11](#)). Elle a remercié les États Membres et leurs gouvernements d'avoir défendu résolument les droits des femmes et œuvré ensemble pour parvenir à ce consensus. ONU-Femmes avait joué un rôle central dans l'organisation de la session et collaborait stratégiquement et systématiquement avec un large éventail de partenaires pour assurer le bon déroulement des travaux. Cette collaboration étroite lui avait conféré un crédit supplémentaire qui lui avait servi dans son travail d'élaboration et de renforcement des normes internationales. Elle démontrait aussi que l'activité normative et l'activité opérationnelle d'ONU-femmes étaient étroitement liées.

9. La Directrice par intérim a montré par des exemples que l'Entité avait profité de ses fonctions d'appui intergouvernemental et de son rôle de plaidoyer pour jeter

de nouvelles passerelles intersectorielles, avec par exemple les résultats obtenus à la dix-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à savoir le principe de parité hommes-femmes dans les négociations sur le changement climatique, l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et le contrôle des armements (résolution 65/69), et l'inscription de dispositions concernant spécifiquement les femmes dans les résolutions sur le commerce et le développement, le développement agricole, la migration et le développement durable.

10. L'engagement d'ONU-Femmes dans ces forums avait été décisive également, dans ce sens qu'elle avait par exemple porté en avant le thème de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. À l'instar du Président du Conseil d'administration, la Directrice par intérim a rappelé la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, qui fait de l'égalité des sexes un élément déterminant du développement durable, affirme le rôle joué par ONU-Femmes à l'échelle du système, et demande au système des Nations Unies de mettre en place des mécanismes de responsabilité spécifiques tels que le Plan d'action à l'échelle du système pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

11. Sur la question du projet de budget intégré de l'exercice biennal 2014-2015, la Directrice par intérim a expliqué que le montant prévu représentait la masse critique minimum des ressources de base nécessaires à l'exécution du mandat d'ONU-Femmes, exécution qui dépendrait largement des ressources dont disposerait l'Entité. Elle a appelé tous les États Membres à accroître leur financement au vu des solides résultats obtenus par l'Entité par son action de levier de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les États Membres voudraient apporter des financements à ONU-Femmes non pas simplement par attachement à ses idéaux, mais aussi sur la base de ses réussites et de ses résultats.

12. La Directrice par intérim a souligné la nécessité d'annoncer les contributions au plus tôt puis de les verser dans les meilleurs délais. Elle a estimé qu'il était temps d'accélérer le versement des contributions à ONU-Femmes, a remercié tous les États Membres qui avaient déjà fait leurs annonces et leurs versements et a encouragé les autres à faire de même.

13. Prenant la parole après les déclarations liminaires, les États Membres ont salué l'action énergique de l'ancienne Directrice exécutive, Michelle Bachelet, à la tête d'ONU-Femmes ainsi que l'efficacité de M^{me} Puri dans l'exercice de ses fonctions de Directrice exécutive par intérim. Ils ont réaffirmé leur attachement sans faille à ONU-Femmes et leur volonté d'examiner le plan stratégique 2011-2013, et ont félicité l'Entité d'avoir avancé dans la mise en œuvre du plan, en notant spécifiquement que des résultats encourageants avaient été obtenus dans un laps de temps relativement court. Ils ont souligné qu'ONU-Femmes commençait à faire figure de chef de file mondial pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, comme le montrait son rôle en matière de plaidoyer, de renforcement des normes et règles, de coordination et de programmes de travail. ONU-Femmes était devenue un exemple de réussite et un modèle de réforme dans le système des Nations Unies.

14. S'exprimant au sujet du projet de plan stratégique 2014-2017, les délégations ont remercié ONU-Femmes d'avoir répondu à leur demande de réunions

d'information supplémentaires en prélude aux sessions annuelles. Elles ont insisté sur la nécessité d'aligner le plan stratégique révisé et l'examen quadriennal complet et se sont félicitées que les indicateurs et les cibles aient été élaborés dans un sens qui reflétait déjà les recommandations pertinentes issues de l'examen.

15. Des intervenants ont accueilli avec satisfaction l'approche plus résolument axée sur les résultats qui transparaissait dans le plan stratégique révisé. Une délégation a souligné que la gestion axée sur les résultats devait être un principe essentiel du plan stratégique, en rappelant que l'examen quadriennal complet donnait des orientations à cet effet. Un autre intervenant a voulu en savoir davantage sur les raisons logiques du choix des cibles et a souligné la nécessité de trouver un juste équilibre entre réalisme et ambitions.

16. Des délégations ont demandé que les priorités soient plus orientées vers l'élimination de la pauvreté et la situation particulière des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Certaines ont noté avec satisfaction la place faite dans les programmes à l'assistance humanitaire, à la réduction des risques de catastrophe ainsi qu'aux corrélations entre réduction des risques, adaptation au changement climatique et atténuation des effets du changement, toujours en parallèle avec la promotion de la résilience à long terme. Un État Membre a demandé que les activités exécutées en collaboration avec les autres entités des Nations Unies soient indiquées plus clairement dans le plan stratégique révisé, et a souhaité qu'elles s'intensifient et s'accélèrent. L'Entité a été vivement encouragée à mieux mettre en avant son rôle dans les initiatives en faveur de l'égalité des sexes engagées à l'échelle du système.

17. Une délégation a proposé que le plan stratégique soit plus précisément ciblé sur la prévention de la violence à l'encontre des femmes, compte tenu notamment de l'évolution des normes, des comportements et des mentalités et de leurs incidences sur l'autonomisation économique des femmes, la participation des femmes à la vie politique, et la santé et les droits des femmes en matière de sexualité et de procréation.

18. Plusieurs intervenants ont souligné qu'ONU-Femmes avait solidement appuyé l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le plan-cadre de développement pour l'après-2015 et l'inscription d'une composante spécifique d'égalité des sexes dans les autres objectifs. Une délégation a en outre réclamé l'inclusion des objectifs de développement durable au moment de l'examen à mi-parcours du plan stratégique.

19. Des États Membres ont félicité ONU-Femmes d'avoir soutenu le renforcement des normes et règles internationales concernant l'égalité des sexes, la lutte contre les violences sexistes, la promotion de la participation et du leadership politique et l'accès aux possibilités d'autonomie économique. La plupart des délégations ont applaudi les importantes contributions de l'Entité à la préparation de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme et aux documents résultant des travaux. Quelques États Membres ont en outre salué les progrès enregistrés dans le domaine de l'égalité des sexes grâce à l'action d'ONU-Femmes dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

20. Les délégations ont demandé à ONU-Femmes d'indiquer plus précisément dans ses futurs rapports les difficultés rencontrées et les enseignements qui en avaient été tirés. Un État Membre a suggéré que le Conseil d'administration tienne

une réunion d'information à ce sujet dans les prochains mois. Un autre a demandé qu'ONU-Femmes organise une réunion informelle d'information sur sa stratégie dans le domaine humanitaire.

21. De nombreuses délégations ont salué les efforts déployés par ONU-Femmes pour nouer des partenariats et intensifier sa collaboration avec les acteurs de la société civile.

22. Des États Membres ont également demandé le renforcement de la collaboration, de la coordination et des échanges avec les partenaires appartenant au système des Nations Unies afin d'éviter les redondances, compte tenu en particulier des ressources limitées de l'Entité. Beaucoup ont mentionné les partenariats existants et les initiatives conjointes d'ONU-Femmes et d'autres organismes des Nations Unies. Un intervenant a estimé que, pour positionner clairement ONU-Femmes par rapport aux différents partenaires, il fallait d'abord savoir distinguer la part des résultats directement attribuable à ses activités. Des délégations se sont félicitées de l'adoption du plan d'action à l'échelle du système, qui marquait une étape majeure dans la manière dont le système des Nations Unies se tenait comptable de son action en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes. Elles comptaient sur le renforcement continu du rôle d'ONU-Femmes dans ce domaine, notamment au niveau des régions et des pays.

III. Questions financières, budgétaires et administratives

Budget intégré

23. La Directrice par intérim et le Directeur de la gestion et de l'administration d'ONU-Femmes, ont donné un aperçu général du projet de budget intégré de l'exercice biennal 2014-2015. Tous deux ont souligné qu'ONU-Femmes consacrait la plus grosse part de ce budget, d'un montant total de 690 millions d'euros, à l'exécution de son mandat dans tous les domaines du développement, en s'appuyant sur la structure nécessaire fournie par son architecture régionale, elle-même subordonnée au montant des ressources que recevait l'Entité. Ils ont redit que le budget représentait la masse critique minimum dont l'Entité avait besoin pour s'acquitter de son mandat.

24. Il a été rappelé aux États Membres que le projet de budget intégré complet serait soumis quelques jours plus tard au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avant d'être présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en septembre 2013. Des intervenants ont demandé à l'Entité d'informer le Conseil d'administration de sa nouvelle stratégie en matière de mobilisation des ressources.

25. Une délégation a voulu savoir pourquoi les ressources étaient réparties par domaines de réalisations. Un intervenant a souhaité obtenir des explications sur le raisonnement qui avait conduit à la réduction des dépenses de programmes et à l'augmentation des frais de gestion par rapport au budget de l'exercice biennal 2012-2013, ainsi que des précisions sur les dépenses effectives de ce budget (par opposition aux prévisions de dépenses).

26. Un intervenant a demandé aux États Membres, en particulier ceux qui siégeaient au Conseil d'administration, d'appuyer le budget proposé par ONU-

Femmes de manière que l'Entité soit en mesure de s'acquitter de ses fonctions, en particulier sur le terrain.

27. La Directrice par intérim a répondu en rappelant d'abord la ferme adhésion de tous les États Membres au mandat d'ONU-Femmes et les succès remportés par l'Entité, puis en indiquant que le budget intégré permettrait à ONU-Femmes d'amplifier ses bons résultats. Les délégations ne s'intéressaient pas simplement au potentiel de réussite de l'Entité, mais plutôt à la réalisation de ce potentiel, qui serait le moteur de la prochaine étape de la stratégie d'ONU-Femmes en matière de mobilisation des ressources.

Séance d'annonces de contributions

28. La Directrice par intérim et la Directrice de la Division des partenariats stratégiques d'ONU-Femmes ont fait quelques observations liminaires.

29. Prenant ensuite la parole, plusieurs États Membres ont réaffirmé qu'ils soutenaient fermement ONU-Femmes. Certains intervenants se sont dits préoccupés par le fait que l'Entité était financée à un niveau très inférieur à la masse critique nécessaire à l'exécution de ses tâches de base et à l'accomplissement de son mandat, et ont demandé aux autres États Membres d'augmenter leurs contributions au budget de base. Ils ont pris acte des efforts engagés pour élargir la base de donateurs et étendre les partenariats, y compris avec le secteur privé.

30. Des dizaines d'intervenants ont annoncé des engagements de financement qui ont donné lieu à plusieurs versements de contributions (voir annexe II). Dix États Membres ont promis d'augmenter leurs contributions au budget de base d'ONU-Femmes et 14 délégations ont annoncé des contributions pluriannuelles. Un certain nombre de pays (Burundi, Malawi, Mali, Monaco et Roumanie) ont fait leur première annonce de contribution à ONU-Femmes.

31. L'un des pays ayant annoncé des augmentations, la Finlande, a promis de doubler sa contribution actuelle de 7 millions d'euros en la portant à 14 millions d'euros en 2014, devenant ainsi l'un des plus gros donateurs d'ONU-Femmes. « Nous voulons d'ores et déjà profiter de ce moment crucial de l'existence d'ONU-Femmes pour indiquer notre intention de doubler notre contribution à ONU-Femmes l'année prochaine, en espérant que d'autres seront encouragés à faire de même. », a déclaré le Représentant permanent de la Finlande Jarmo Viinanen. « Notre geste n'est pas anodin. Il envoie un signal extrêmement fort de l'importance que nous accordons à la question du genre, au rôle crucial d'ONU-Femmes, et aux attentes considérables que nous plaçons dans son action. »

32. Abordant la question des financements au titre des ressources autres que de base, de nombreux intervenants ont indiqué qu'ils continueraient de soutenir les programmes d'ONU-Femmes. Plusieurs ont annoncé la contribution de leur gouvernement au Fonds pour l'égalité des sexes et au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. La délégation du Japon a fait savoir qu'elle collaborait avec ONU-Femmes pour mieux faire connaître l'existence du Fonds d'affectation spéciale dans l'espoir d'élargir la base de donateurs, notamment en direction des fondations et des acteurs du secteur privé.

33. Un État Membre a recommandé à ONU-Femmes d'envisager de faire évoluer son approche de la mobilisation des ressources dans un sens plus stratégique et

mieux ciblé. Les États Membres ont insisté sur la nécessité d'appliquer des stratégies ciblées et des logiques diversifiées pour cette mobilisation. Certains ont été d'avis qu'ONU-Femmes rehaussait son image en défendant la cause de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, mais aussi et surtout en offrant l'exemple d'un modèle de réforme réussie au sein du système des Nations Unies. L'Entité devait mettre en avant les rapports d'autres institutions tels que ceux de la Banque mondiale, du Forum économique mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui démontraient qu'investir dans l'égalité des sexes relevait de la bonne logique économique, notamment lorsqu'il s'agissait de solliciter des appuis auprès des ministères des finances.

IV. Évaluation

34. La Directrice par intérim a fait des observations liminaires, puis le responsable du Bureau de l'évaluation d'ONU-Femmes a présenté le rapport sur la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes pour 2012 (UNW/2013/4). Il a insisté sur le rôle de l'évaluation à ONU-Femmes et sur les mesures prises pour le renforcer. Il a également rappelé que l'Entité était le chef de file du processus d'harmonisation des rapports d'évaluation engagé dans le cadre du plan d'action à l'échelle du système.

35. Des intervenants ont félicité ONU-Femmes au sujet des progrès mentionnés dans le rapport et des travaux du Bureau de l'évaluation. Plusieurs délégations ont noté l'amélioration de l'évaluation décentralisée.

36. Des observations ont été faites au sujet de la prise en compte des résultats d'évaluation dans le plan stratégique et notamment la planification détaillée des évaluations. Des intervenants ont demandé des précisions sur le taux d'achèvement des évaluations. Plusieurs ont fait des suggestions pour améliorer les futurs rapports d'évaluation, par exemple en dégageant mieux les grands enseignements de l'exercice et les tendances et données par rapport aux années précédentes. Des délégations ont souhaité voir davantage d'évaluations conjointes réalisées en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies et ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des partenaires nationaux en matière d'évaluation. Certaines ont réclaté le strict respect de toutes les échéances figurant dans les réponses de la direction et ont proposé que le rapport contienne un récapitulatif de toutes les évaluations prévues pour l'année à venir.

V. Exposés informels

A. Exposé sur la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

37. Le Vice-Président du Conseil d'administration Roberto de León Huerta (Mexique), qui présidait le débat, a fait quelques observations liminaires avant de présenter les invités : le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires sociales et économiques Nikhil Seth, et la Directrice par intérim d'ONU-Femmes.

38. La Directrice par intérim a rappelé le rôle central de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la réalisation du développement durable et a

donné un aperçu de l'engagement d'ONU-Femmes auprès de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des acquis qui apparaissaient dans le document final. Elle s'est attardée sur les initiatives prises par l'Entité dans le sillage de la conférence, avec par exemple la création du groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable et d'autres activités dans ce domaine, y compris dans le contexte de l'Assemblée générale, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Conventions de Rio), des cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions de la Commission de la condition de la femme et, pour les programmes, au niveau des pays et des régions.

39. Le Directeur de la Division du développement durable a donné des détails supplémentaires sur la Conférence, marquée par une volonté politique plus affirmée de réaliser le développement durable et par la reconnaissance de la pertinence de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes face aux grands dossiers que sont la féminisation de la pauvreté, la question foncière, la parité en matière d'emplois et de salaires, l'éducation, la santé et les droits dans le domaine de la sexualité et de la procréation. Le groupe de travail à composition non limitée était favorable à une stratégie à deux volets dans laquelle l'égalité des sexes serait un objectif à part entière, de même que dans les cibles et indicateurs d'autres objectifs, et l'égalité des sexes figurait en bonne place dans le rapport du Groupe de personnalités éminentes du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Un nouveau partenariat mondial : éradiquer la pauvreté et transformer les économies à travers le développement durable ».

40. La nécessité d'accroître la collecte et l'utilisation de données faisant intervenir la problématique hommes-femmes ou ventilées par sexe est apparue clairement dans ces échanges. ONU-Femmes a été invitée à s'engager dans d'autres processus en relation avec le développement durable tels que le Forum politique de haut niveau sur le développement durable, la Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui doit se tenir en 2014 ou les discussions sur le dépassement du PIB comme mesure du développement.

41. Quelques États Membres ont posé des questions sur les moyens d'éviter les activités en faveur de l'égalité des sexes faisant double emploi dans les projets de développement durable, ainsi que sur les enseignements de la contribution d'ONU-Femmes à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et sur les mesures à prendre pour que les avancées normatives se traduisent par une mise en œuvre rigoureuse sur le terrain.

42. Sur la question des redondances, la Directrice par intérim a expliqué qu'ONU-Femmes avait un avantage comparatif qui tenait aux six domaines thématiques prioritaires de son plan stratégique, et que son action ne dispensait aucune autre instance de sa responsabilité d'obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Au sujet des enseignements de la Conférence, elle a rappelé que l'Entité avait un pouvoir rassembleur et pouvait fédérer les voix de la société civile et des groupes de femmes.

B. Exposé sur la mise en place de l'architecture régionale

43. Le Vice-Président du Conseil d'administration Vincent Herlihy (Irlande), qui présidait le débat, a ouvert la séance et présenté le Directeur exécutif adjoint d'ONU-Femmes, John Hendra.

44. Le Directeur exécutif adjoint a signalé que l'objectif de l'architecture régionale était de renforcer les moyens d'ONU-Femmes sur le terrain de manière à faciliter l'exécution de son mandat. Le bon déploiement de l'architecture régionale avait abouti à trois grands résultats, à savoir la mise en service des bureaux régionaux, des bureaux de pays plus forts et plus réactifs, l'efficacité et l'efficience améliorées d'ONU-Femmes.

45. Des intervenants ont de nouveau commenté favorablement le déploiement de l'architecture régionale et les délégations de pouvoir, et certains ont demandé des précisions sur la délégation de pouvoirs supplémentaires au niveau des régions et des pays. Une délégation s'est enquis des difficultés rencontrées par ONU-Femmes lors de la mise en place de l'architecture régionale.

C. Exposé sur les interventions opérationnelles de l'Entité dans les pays

46. La Directrice par intérim a donné quelques indications sur le travail accompli par ONU-Femmes au Soudan avant de céder la parole à M^{me} Priscilla Joseph Kuch, Vice-Ministre du genre, de l'enfance et du bien-être social du Soudan du Sud. La Vice-Ministre a expliqué que les femmes et les hommes du Soudan du Sud avaient lutté côte à côte pour l'indépendance nationale et que la participation des femmes à l'édification de la nation resterait un élément central de la préservation de la paix et de l'avènement d'une société démocratique prospère. Elle a parlé de la présence forte et solidement financée d'ONU-Femmes dans 6 des 10 États du pays et a remercié l'Entité d'avoir aidé le Soudan du Sud à associer les femmes au développement du pays. Ainsi, ONU-Femmes avait appuyé l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les instruments juridiques et réglementaires, renforcé les moyens du Ministère du genre, de l'enfance et du bien-être social, soutenu les campagnes de sensibilisation à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en vue de la ratification de l'instrument, et produit une étude de référence sur l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité.

47. Après la projection d'un court documentaire sur le programme d'ONU-Femmes au Soudan du Sud, plusieurs délégations ont remercié l'Entité et les invités d'avoir donné des exemples concrets de réussites et de progrès sur le terrain. Un intervenant a dit que le film faisait la démonstration que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient des conditions préalables à tout développement et qu'il illustrait la capacité d'ONU-Femmes à traduire des avancées normatives en pratiques sur le terrain. Une autre délégation a indiqué que les succès remportés sur le terrain et au niveau mondial démontraient l'intégrité d'ONU-Femmes et de son Conseil d'administration.

48. Quelques États Membres ont voulu savoir comment ONU-Femmes procédait pour coordonner ses activités avec celles des autres organismes des Nations Unies et des partenaires intervenant sur le terrain. Une délégation a demandé si la voix des

organisations locales de femmes était mieux entendue. Au sujet des programmes d'alphabétisation des adultes, des délégations ont signalé que les femmes avaient souvent des difficultés à suivre les cours faute de temps et ont demandé si les enseignements étaient transmis aux filles.

49. En réponse à ces questions, la Vice-Ministre a mentionné qu'ONU-Femmes aidait le Gouvernement à cartographier les organisations non gouvernementales locales et à conduire une enquête sur la situation économique des femmes au Soudan du Sud. Elle a donné des détails sur un partenariat conclu avec la Banque mondiale pour aider les organisations féminines locales dans leurs activités économiques. Elle a souligné que l'alphabétisation était une priorité constante pour les femmes de son pays et que le programme visait à promouvoir les compétences fonctionnelles en lecture, écriture et calcul nécessaires à l'exercice d'un métier.

50. La représentante d'ONU-Femmes au bureau de pays du Soudan du Sud a parlé de la question de la coordination des activités et de la communication d'informations sur la collaboration d'ONU-Femmes avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le PNUD, le FNUAP et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) dans des domaines tels que l'alphabétisation des adultes, l'état de droit, les statistiques criminelles ventilées par sexe, les centres éducatifs sur la sexualité et l'autonomisation, et l'aide aux communautés présentant des taux élevés d'infection par le VIH. Poursuivant sur la question du programme d'alphabétisation, elle a expliqué qu'ONU-Femmes trouvait les enseignants et veillait à ce que les cours soient donnés aux heures demandées par les femmes, obtenant ainsi un taux d'assiduité de 95 %. La représentante a également évoqué le soutien à la création d'un comité directeur pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, le renforcement des capacités au profit des petites organisations non gouvernementales et des consultants locaux et la mobilisation des femmes dans le cadre d'un processus de réconciliation collective, puis a conclu en remerciant les donateurs de leur soutien.

VI. Rapport sur la visite conjointe des conseils d'administration sur le terrain

51. Le rapport sur la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sur le terrain à Bangkok et au Myanmar (7-18 mars 2013 (DDP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2013/CRP.1/Rev.1) a été présenté par la délégation de l'Australie au nom de toutes les délégations participantes. Tous les intervenants ont remercié le représentant de l'Australie, Christopher Stokes, d'avoir présenté le rapport dont ils ont accueilli avec satisfaction les principales conclusions et les recommandations.

52. La délégation du Myanmar s'est félicitée que les organismes des Nations Unies se montrent désormais plus enclins à apporter leur assistance au pays et a affirmé sa volonté d'approfondir sa coopération avec ONU-Femmes. La délégation de la Thaïlande a soutenu le choix des domaines prioritaires – les femmes, la paix et la sécurité, les violences faites aux femmes et la collecte de données, qui sont autant de défis importants dans la région – et a accueilli avec satisfaction le déploiement de la nouvelle architecture régionale, en notant qu'elle avait renforcé les bureaux de pays d'ONU-Femmes. La délégation thaïlandaise a commenté favorablement la

place de premier plan faite à l'acquisition des données, au renforcement des capacités et à l'assistance technique.

53. Des intervenants ont soutenu la nomination d'un conseiller principal pour la problématique hommes-femmes auprès du Coordonnateur résident des Nations Unies, tout en soulignant la nécessité d'une présence forte au Myanmar, en particulier pour appliquer les 24 recommandations issues du rapport. Ils ont aussi estimé qu'une attention particulière devait être portée à la coordination des activités de l'équipe de pays des Nations Unies. Des délégations ont également tenu à souligner l'importance primordiale de la maîtrise nationale du processus de développement.

54. Le Directeur exécutif adjoint a entériné toutes les recommandations mentionnées et annoncé qu'il était prévu de nommer un conseiller principal pour la problématique hommes-femmes auprès du Coordonnateur résident. Il a noté que les bureaux de pays présentaient des avantages en termes d'assistance par rapport aux bureaux régionaux de sorte que, si les objectifs de la mobilisation des ressources étaient atteints, ONU-Femmes envisagerait de déployer ses appuis au niveau des pays. Le Directeur exécutif adjoint a ensuite rappelé la contribution de l'Entité à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, sous forme notamment d'audits de l'égalité de traitement des deux sexes et de repères de l'égalité des sexes, en expliquant que l'Entité insistait auprès des équipes de pays sur l'importance des données ventilées par sexe. Sur la question de la coordination, il a affirmé qu'ONU-Femmes souscrivait à l'initiative Unis dans l'action et a noté que les activités des équipes de pays des Nations Unies portaient aussi sur des thèmes transversaux tels que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

55. La Directrice par intérim d'ONU-Femmes a fait la déclaration de clôture de la session. Elle a d'abord remercié le Président et les États Membres, en particulier la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'ONU, qui avait offert une réception à l'occasion de la session annuelle. Elle était d'avis que cette session avait préparé le terrain d'une deuxième session ordinaire réussie qui aboutirait à l'adoption du plan stratégique, 2014-2017 et du projet de budget intégré de l'exercice biennal 2014-2015. Elle a noté que la session annuelle de 2013 marquait un tournant pour ONU-Femmes et que la séance d'annonces de contributions avait été un succès. Elle avait accueilli avec gratitude les compliments adressés à ONU-Femmes et considérait que les conseils et recommandations constructifs qu'elle avait entendus seraient précieux pour aider l'Entité à aller de l'avant. Elle a indiqué aux États Membres qu'ONU-Femmes continuerait de faire porter ses efforts sur la mobilisation des ressources et l'élargissement de sa base de financement de manière à atteindre la masse critique des financements requis et de dépasser ses objectifs financiers.

56. Le Président du Conseil d'administration a fait quelques observations supplémentaires et a remercié les membres du Conseil et le secrétariat pour une session réussie. Il a encouragé ONU-Femmes à prendre en compte les observations faites par les États Membres dans son plan stratégique révisé 2014-2017 et a appuyé la recommandation concernant la tenue d'une réunion d'information sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan stratégique 2012-2013. Il a par ailleurs engagé ONU-Femmes à envisager de déployer une stratégie dynamique pour mobiliser des ressources et appliquer sur le terrain une approche axée sur les résultats. Il a remercié les deux facilitateurs des projets de décision, les Vice-

Présidents Janet Karim (Malawi) et Junichi Sumi (Japon), ainsi que l'équipe du Conseil d'administration d'ONU-Femmes.

Annexe I

Décisions adoptées à la session annuelle de 2013

2013/3

Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive intitulé « Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013 de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'année 2012 »^a;
2. *Salue* les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013 d'ONU-Femmes, tels que décrits dans le rapport;
3. *Félicite* ONU-Femmes d'avoir produit un rapport axé sur les résultats et encourage l'Entité à continuer d'améliorer la communication de ses résultats dans son prochain rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013, qui doit être présenté à la session annuelle de 2014;
4. *Se félicite* des mesures prises pour actualiser le plan stratégique 2011-2013 pour la période 2014-2017, en étroite consultation avec les États Membres et en faisant fond sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan actuel;
5. *Prend note* des efforts faits par ONU-Femmes pour inclure les activités de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système dans le prochain plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2014-2017^b, et prie ONU-Femmes de continuer de participer aux discussions avec les fonds et programmes des Nations Unies en vue d'élaborer une approche commune du suivi des conclusions de cet examen quadriennal.

2013/4

Rapport sur la fonction d'évaluation, 2012

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de 2012 sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du programme de travail de 2013 proposé par le Bureau de l'évaluation^c;
2. *Se félicite* du travail accompli par ONU-Femmes et des progrès réalisés dans l'amélioration de la fonction d'évaluation;
3. *Salue* les efforts que fait ONU-Femmes pour encourager à l'échelle du système les évaluations du traitement de l'égalité des sexes qui promeuvent l'apprentissage et la responsabilité;

^a UNW/2013/3.

^b Voir résolution 67/226 de l'Assemblée générale.

^c UNW/2013/4.

4. *Prie* ONU-Femmes de continuer de renforcer ses capacités d'évaluation et d'allouer les ressources financières et humaines recommandées au Bureau de l'évaluation et à la fonction générale d'évaluation;

5. *Prie également* ONU-Femmes de faire en sorte que son plan de travail pour les évaluations de 2014 soit pleinement aligné sur les priorités du prochain plan stratégique 2014-2017;

6. *Souligne* que les pays de programme devraient avoir la maîtrise et l'initiative de l'évaluation de toutes les formes d'assistance, et prie ONU-Femmes, agissant en coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies, de poursuivre ses efforts pour faciliter le renforcement des capacités d'évaluation nationales, selon qu'il convient;

7. *Prie* ONU-Femmes de prendre des mesures pour remédier aux problèmes relevés dans les évaluations antérieures et de continuer à améliorer le taux de réponse de la direction aux rapports d'évaluation ainsi que le taux de mise en œuvre des mesures de suivi, et de faire rapport à ce sujet;

8. *Prie également* ONU-Femmes de rédiger une réponse de la direction et de l'inclure selon qu'il conviendra dans son rapport qui sera présenté au Conseil en 2014;

9. *Attend avec intérêt* l'examen par les pairs de 2014 et l'examen externe complet de la politique d'évaluation en 2015 initialement prescrit dans la politique d'évaluation d'ONU-Femmes^d;

10. *Se félicite* de la participation active d'ONU-Femmes aux évaluations conjointes ainsi que de son rôle de coordination de la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et prie ONU-Femmes de continuer à promouvoir l'utilisation des évaluations conjointes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

^d UNW/2012/12.

Annexe II

Annonces de contributions reçues à la session annuelle de 2013

<i>État Membre</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Contributions aux ressources de base (en milliers d'unités monétaires)</i>	<i>Année/période</i>
Allemagne	Dollar des États-Unis	2 700	2013
Andorre	Dollar des États-Unis	51,2	2013
Arabie saoudite	Dollar des États-Unis	2 000	2012
Arménie	Dollar des États-Unis	5	2013-2014
Australie	Dollar australien	48 500	2013-2016
Autriche	Dollar des États-Unis	382,2	2013
Belgique	Euro	10 150	2013-2015
Burkina Faso	Euro	3	2013-2015
Burundi	Dollar des États-Unis	4,5	2013-2015
Canada	Dollar canadien	10 000	2013
Chili	Dollar des États-Unis	33	2013
Estonie	Euro	60	2014
Finlande	Euro	21 000	2013-2014
France	Euro	300	2013
Îles Salomon	Dollar des États-Unis	2,4	2012-2015
Inde	Dollar des États-Unis	2 000	2014-2015
Irlande	Dollar des États-Unis	1 900	2013
Israël	Dollar des États-Unis	250	2013
Italie	Euro	1 000	2013
Japon	Dollar des États-Unis	946,8	2013
Koweït	Dollar des États-Unis	150	2013-2015
Liechtenstein	Franc suisse	210	2013-2015
Luxembourg	Euro	1 000	2013
Malawi	Dollar des États-Unis	1	2013
Maldives	Dollar des États-Unis	1	2013
Monaco	Euro	15	2013
Norvège	Dollar des États-Unis	16 300	2013
Nouvelle-Zélande	Dollar néo-zélandais	2 500	2013
Panama	Dollar des États-Unis	15	2013
Pays-Bas	Dollar des États-Unis	5 200	2013
République de Corée	Dollar des États-Unis	3 000	2013
République dominicaine	Dollar des États-Unis	15	2013-2015
République populaire démocratique lao	Dollar des États-Unis	1	2013
Timor-Leste	Euro	15	2013
Turquie	Dollar des États-Unis	1 000	2013

Note : Le Mali et la Roumanie ont également annoncé des contributions aux ressources de base, mais n'en ont pas confirmé les détails.

Annonces de contributions au Fonds pour l'égalité des sexes

<i>État Membre</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Montant de l'annonce (en milliers d'unités monétaires)</i>	<i>Année/période</i>
Allemagne	Dollar des États-Unis	500	2014-2015
Irlande	Dollar des États-Unis	338,9	2013
Pays-Bas	Euro	1 000	2013
Suisse	Franc suisse	2 000	2013

Annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

<i>État Membre</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Montant de l'annonce (en milliers d'unités monétaires)</i>	<i>Année/période</i>
Autriche	Dollar des États-Unis	130,9	2013
Italie	Euro	150	2013
Japon	Dollar des États-Unis	1 000	2013
Liechtenstein	Franc suisse	30	2013-2015
Pays-Bas	Euro	2 000	2013